



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur John STEIMER, le Maire.

**Président** : M. John STEIMER.

**Présents** : MM. Sébastien NEROCAN, Hervé RAMONDA, Didier LAURENS, Jean ARHAINX, M<sup>mes</sup> Sandrine RAMPLOU, Angéla CALMONT, Muriel CAZENEUVE.

**Absents excusés** : M. Hervé ROQUES, Mme Karine LEYDIER, Mme Elodie BROUET.

**Procurations** : Mme Karine LEYDIER à M Jean ARHAINX.  
Mme Elodie BROQUET à Mme Angéla CALMONT.

**Un scrutin a eu lieu, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire** : M Didier LAURENS.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 10

**Ouverture de la séance à 18h40.**

**Ordre du jour**

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 juin 2024 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

• **Délibération N°17-2024 proposition d'achat d'un panneau d'affichage sur pied pour le club de tennis** : Monsieur le Maire informe les membres présents du conseil municipal de la nécessité de remplacer la vitrine d'affichage du terrain de tennis. Il a été demandé à plusieurs entreprises de présenter une proposition de prix. Après étude des dites pièces, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de retenir le devis le moins-disant de la société COMAT & VALCO - CS70130 - 253 bd Robert Koch – 34536 BEZIERS CEDEX. Le montant du devis s'élève à 364 € HT soit 436,80 € TTC (dont 72,80 € de TVA).

• **Délibération N°18-2024 proposition d'admission en non-valeur concernant le budget 2024** : Monsieur le Maire rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante. Elle est demandée par le comptable public lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement.

Le 31 mai 2024, le comptable public a envoyé un courrier présentant les demandes d'admission en non-valeur.

Nombre de comptes : 4

Montant des créances présentées en non-valeur : 14,61 €

Un mandat doit être émis à l'article 6541.

Le conseil municipal décide d'accorder l'irrécouvrabilité de ces créances et vote à l'unanimité cette délibération.

Présentation du procès-verbal du 3<sup>ème</sup> conseil d'école en date du 13 juin 2024 :

Des demandes de travaux sont formulées afin de réparer la porte coupe-feu (joint abimé) ainsi que la serrure de la porte d'entrée. Faire le point sur le nombre de tables (classe et cantine), et possibilité de tracer un parcours vélo dans la cour.

Bilan, retours d'expérience sur la 1<sup>ère</sup> phase du développement du nouveau système de collecte des déchets et point d'étape sur la collecte des biodéchets (réunion commission environnement du 20 juin 2024) :

Le compte rendu de la réunion n'a pas été fourni par la communauté de communes.

Préparation des élections législatives : président du bureau de vote : M. John STEIMER ; secrétaire : Mme Karine LEYDIER ; assesseurs : les membres du conseil municipal.

Questions diverses :

Le mercredi 10 juillet 2024 à 18h30 se tiendra un conseil municipal pour préparer l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS).

**Clôture de séance à 20h15.**

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la Mairie le 27 juin 2024.

La secrétaire de séance.

LAURENCE JULIER

